les très nombreuses questions qui peuvent se poser dans un tel ministère. C'est pourquoi, l'Ouest qui sont venus ici et ils ont cherché à mon avis, de tels griefs sont peu fondés. à prouver que cette délégation avait démontré

L'examen des observations de l'honorable député révèle avant tout qu'il a fait beaucoup de bruit mais qu'il n'a pu apporter beaucoup d'éléments de preuve. C'est une caractéristique qu'on retrouve dans un très grand nombre de discours prononcés par l'honorable député d'Assiniboïa.

M. Howard: S'il en est ainsi, il n'est pas le seul.

L'hon. M. Harkness: L'honorable député a prétendu, comme l'a fait l'honorable député d'Essex-Est, que le gouvernement actuel n'avait pas exécuté le programme agricole qu'il avait préconisé au cours de la campagne électorale. A mon avis, nous l'avons fait et les résultats des mesures prises par le gouvernement actuel se manifestent dans les revenus accrus que les agriculteurs ont retirés en 1958, du fait que leur revenu net de même que leur revenu brut ont été meilleurs.

Monsieur le président, puis-je dire qu'il est une heure?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

## Reprise de la séance

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, quand les délibérations ont été interrompues, à une heure, j'étais en train de formuler des observations sur le discours qu'a prononcé le député d'Assiniboïa il y a un mois environ, lorsque ces crédits ont été mis à l'examen pour la première fois. J'avoue que je n'aime pas faire des comparaisons désobligeantes, mais j'ai trouvé le premier discours du député d'Essex-Est sur l'agriculture bien plus intéressant. Je suis heureux de voir que le député d'Essex-Est est présent et nous attendons de lui encore davantage, maintenant qu'il a prononcé son premier discours sur le sujet.

Le député d'Assiniboïa aussi bien que celui d'Essex-Est et plusieurs autres représentants se sont efforcés de dépeindre la situation agricole du pays sous une couleur plus noire qu'elle ne l'a jamais été. Les nombreuses données statistiques que j'ai citées en présentant ces crédits le 6 mars et ce que j'ai déjà dit aujourd'hui prouvent de façon satisfaisante, je crois, que ces assertions sont complètement inexactes et qu'en fait 1958 a été une année assez bonne pour l'agriculture, certainement meilleure que les quatre ou cinq dernières années.

Plusieurs députés qui ont pris la parole en plus des deux que je viens de nommer,

ont parlé de la délégation des cultivateurs de l'Ouest qui sont venus ici et ils ont cherché à prouver que cette délégation avait démontré que tous les cultivateurs de l'Ouest, les producteurs de céréales en particulier, se trouvaient dans une situation absolument désespérée. Beaucoup de ceux au moins qui ont écrit ne se trouvent pas dans une telle situation. J'ai ici une lettre d'un habitant de Govan, dans la Saskatchewan, qui servira d'exemple. Voici ce qu'il écrit:

J'inclus une copie des relevés de la valeur nette de mon entreprise pour 1955 et 1958.

L'hon. M. Martin: Quel est son nom et son adresse?

**L'hon. M. Harkness:** Son nom est Sid Maber. J'ai donné son adresse comme étant Govan. Sa lettre est ainsi conçue:

J'inclus une copie des relevés de la valeur nette de mon entreprise pour 1955 et de 1958; j'espère qu'ils pourront contribuer à réduire à néant tout ce qu'on a dit à propos des versements d'appoint. Je crois que si le ministre demandait à tous les cultivateurs qui lui rendront visite la semaine prochaîne de lui fournir pareils relevés, beaucoup seraient au supplice.

Vous verrez à ces relevés que je suis cultivateur, que j'exploite une ferme d'une section, d'un terrain agricole moyen, que je n'ai pas d'autre occupation que la culture des céréales, de sorte que je travaille six mois par année seulement, que ma valeur nette augmente d'environ \$6,700 par année, soit près de deux fois le revenu annuel de la plupart des agents d'élévateur ou de nombreux autres salariés, que j'ai amassé un actif d'environ \$60,000 en 18 ans et enfin, que je suis admissible à presque tout le montant du versement d'appoint envisagé.

Or, mon cas n'est pas unique, dans cette région du moins, car si j'examine ce qui se passe autour de moi, je vois des douzaines d'autres cultivateurs qui se tirent également bien d'affaire et un bon nombre qui font mieux encore. En fait, je suis fermement d'avis que le cultivateur qui exploite de façon raisonnablement efficace au moins une section ne devrait pas avoir besoin d'aucune espèce d'aide sauf en cas de mauvaise récolte. D'autre part, de nombreux petits cultivateurs, exploitant des terres non rentables, éprouvent des difficultés.

Et ce n'est que trop vrai. Je poursuis la lecture de cette lettre:

Mais il me semble absurde d'accorder à des cultivateurs comme moi l'équivalent du prix d'une automobile neuve en puisant à même le Trésor public.

De plus, tout versement venant s'ajouter au prix du blé aura certainement pour effet d'augmenter les superficies emblavées. Or, il nous a fallu cinq ans pour réduire nos approvisionnements au point de pouvoir maintenant envisager la possibilité d'écouler nos réserves, et cela a pu se faire grâce à l'accroissement des ventes et à la réduction des superficies emblavées par la substitution d'autres productions comme celles du lin, du colza, du seigle, de l'avoine, etc. Une augmentation de 30c. le boisseau dans le prix du blé aboutira à un rapport défavorable de 60c. le boisseau pour le lin et le colza, ce qui signifie tout simplement que l'ensemencement du blé augmentera encore une fois, de même que nos excédents.